

ATTESTATION DE DOCTORAT

Le secrétaire général de l'université Paris VII

certifie que

Monsieur CHEN T. S. John

no 

titulaire a été autorisé à s'inscrire au doctorat d'université en octobre 1969

Ayant soutenu une thèse ou un ensemble de travaux sur le sujet suivant :

Les réformes de l'écriture chinoise

a été déclaré (e) le 21 mai 1974

avec la mention très honorable

DOCTEUR D'UNIVERSITÉ



Paris le, 30 mai 1974  
Le secrétaire général,

  
Claude BELOT

Nota : Il n'est délivré qu'une seule attestation. Le candidat devra faire établir les photocopies, ou copies conformes qui pourraient lui être nécessaires certifiées par des autorités compétentes.

巴黎第七大學博士證書 (1974 年)